

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

Réunion du jeudi 22 juin 2023

Présent.es : ADRAQH (Pierre-Emmanuel DUPRAT) ; Françoise BAGOT, Miriam BAUMANN ; Laurent BLIN ; Michel BRETON, Franck BRIAND ; Roselyne CHEVALIER ; Alain GENEL ; Céline HENQUINET ; Christophe JUNIEN ; Yoneko KIKUCHI ; Patrick MOSKOVICZ ; Pour une Ville Souhaitable (Corinne TRESKA) ; François RICHE ; Céline STEENKESTE.

Présent.es et non inscrit.es : Josiane MATHIEU ; Antoine VERDILLON, Aurélien VERON, Conseiller de Paris et Conseiller de Paris Centre

Excusé.es : François CHOVET ; Droit au Sommeil (Julia CAMES), Hélène d'ALANCON ; Marie-Ange SCHILTZ ; Jean-François FRIER

Mairie : Véronique LEVIEUX, élue référente du Conseil de quartier, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne ; Alexandre BAUX-DE CASTRO, Coordination des Conseils de quartier.

En ouverture de la réunion, Alain GENEL informe les participants que Véronique LEVIEUX, l'élue référente du Conseil de quartier ne rejoindra la réunion qu'à 19h30 car elle est retenue à un Conseil d'école.

Bilan du Conseil de quartier

Le Conseil de quartier a dû réunir quatre cultures différentes issues des anciens Conseils de quartier Saint-Merri, Sainte-Avoye, Montorgueil-Saint Denis et Les Halles. La méthodologie retenue par le Conseil de quartier est de faire des propositions qui s'appuient sur des diagnostics réalisés au cours de marches exploratoires. Le Conseil a travaillé notamment sur le PLU, réalisant deux cahiers d'acteur, sur le nouveau règlement des étalages et terrasses du secteur Montorgueil, sur le bruit avec Bruitparif, sur le jardin Nelson Mandela, sur le harcèlement dans l'espace public, sur l'accessibilité des PMR, sur les usages de la place Joachim Du Bellay. Il reste de nombreuses actions à mener, notamment en ce qui concerne les problèmes de terrasses et de bruit.

En termes d'animation de quartier, il est souhaitable de faire plus, même si le Conseil a organisé une conférence sur la sobriété énergétique dans le domaine numérique à la salle Jean Dame. De nouveaux membres permettront sans doute de pallier ce manque.

Le Conseil de quartier fait le constat, en effet, qu'il manque encore de participants actifs pour couvrir un secteur aussi grand et animé avec d'autant d'activités festives et bruyantes. Par ailleurs, s'appuyant sur l'expérience de la fête de quartier de Sentier-Arts et Métiers, le Conseil s'accorde à dire que ce type d'évènement est créateur de lien avec les habitants et favorise le recrutement de nouveaux conseillers de quartier.

Le Conseil réfléchit à la façon dont il peut faire de l'affichage pour annoncer ses réunions aux habitants du quartier. Pour ce faire, il faudrait une équipe dédiée pour installer et retirer les affichages. Par le passé, le Maire du 2^e tolérait que les Conseils de quartier

affichent leurs réunions sur les candélabres du quartier à condition que les affiches ne restent pas après les réunions.

Le Centre Cerise propose de relayer les informations du Conseil de quartier voire d'accueillir une signalisation repérable. Il faudrait trouver d'autres lieux de ce type dans le quartier Halles-Beaubourg- Montorgueil.

L'équipe d'animation a établi un document présentant ce bilan avec les différents sujets traités au fil des réunions et par chaque groupe de travail, qui sera disponible en annexe du compte rendu.

PLU

Selon François CHOVET qui anime le groupe de travail, un certain nombre d'opérations qui ont eu lieu sous le précédent PLU n'étaient pas en phase avec les objectifs affichés de ce dernier. Il estime qu'il faut être très attentif au détail de la rédaction. Après analyse de ce dernier, le Conseil proposera un texte à l'enquête publique.

Trois points de vigilance ont été identifiés qui orienteront la prise de position du Conseil de quartier :

- Régulation des commerces (débits de boissons, restauration, commerces de luxe) : le Conseil de quartier souhaiterait que la sous destination bistrot soit prise en compte par la Mairie dans la régulation des commerces. Il considère que le texte proposé par l'association Droit au Sommeil peut être une bonne base de travail pour faire une proposition lors de l'enquête publique.

- Végétalisation et désimperméabilisation des sols : le Conseil sera attentif au texte proposé afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de détournement possible. Le groupe de travail estime également que certains espaces verts ouverts auraient besoin d'être mieux protégés pour être préservés.

- Le règlement prévoit une possibilité d'épaississement et de surélévation de bâtiments. Le Conseil estime que cela détériorerait les conditions de vie des habitants en limitant la ventilation et l'accès à la lumière.

Aurélien VERON indique que l'enquête publique démarrera en septembre. Ensuite, l'État disposera d'environ un an pour relire et valider le PLU. Il explique que les Conseils de quartier sont très attendus car ils permettent de centraliser les ressentis sur un secteur donné.

Le Conseil demande à pouvoir avoir accès à un document simplifié résumant le PLU avant le début de l'enquête publique.

Jardin Nelson Mandela

Pour résumer, le groupe de travail propreté sécurité a organisé plusieurs déambulations dans ce secteur afin d'identifier les différentes problématiques. À cette occasion, il s'est rendu compte que ce jardin devait faire face à des questions très complexes.

Le groupe de travail a essayé de comprendre les particularités de ce jardin :

- Quelques réussites : espace sportifs, coins enfants, espace canin, lesquels doivent toutefois être entretenus et réparés, ce qui n'est pas le cas.

- C'est un lieu de passage extrêmement emprunté tant en surface au centre des 4 points cardinaux (Bourse, Pompidou, Saint-Eustache...) qu'en sous-sol (gare et centre commercial).

- Les pelouses ne sont pas protégées, elles ne sont pas non plus plantées en pleine terre et ne sont donc pas solides

- Les bancs ne sont pas nettoyés. Il est possible de nettoyer les allées mais pas jusqu'au bord des bancs implantés sur les pelouses

- Les poubelles ouvertes sont pillées par les corneilles, certaines ont été victimes de vandalisme (brûlées, éventrées)

- Présence de nombreux chiens hors de l'espace canin
- Il y a des tentes installées
- Présence de beaucoup de mégots et déchets au sol

Le groupe de travail estime que ce jardin n'est pas organisé pour recevoir décemment les SDF aux abords de la crèche et pense qu'il faut réfléchir, avec les partenaires adaptés, à leur accueil ainsi qu'à celui des jeunes mineurs qui se regroupent à cet endroit. Véronique Levieux, en aparté propose de réunir l'équipe d'animation pour présenter ce qui est d'ores et déjà mis en place par la Mairie.

À la rentrée, le groupe de travail envisage d'organiser une déambulation avec des élus pour valider le constat et élaborer un plan d'action qui permettrait de remettre en état rapidement certains lieux dégradés ou particulièrement problématiques pour ensuite organiser une opération de nettoyage des massifs, des bacs et des banquettes, suivi d'une action de surveillance et d'entretien.

Le Conseil de quartier souhaite qu'un café du Maire soit organisé chez Champeaux, lieu emblématique du jardin Nelson Mandela pour évoquer en particulier les différentes problématiques soulevées. Il serait possible d'inviter le directeur de Westfield qui a réussi à régler les problèmes dans le Centre commercial. Véronique LEVIEUX souligne qu'il n'a pas réglé le problème mais qu'il l'a seulement déplacé sur un secteur qui n'était pas de son ressort : la surface.

Une habitante estime que le jardin est mal éclairé et donne en conséquence un sentiment d'insécurité. Franck BRIAND explique que la Mairie travaille sur une solution à ce problème et à la mise en place d'un éclairage par LED. Il ajoute qu'il ne connaît pas la date à laquelle les éclairages seront remis en place. À ce stade, des études sont en cours.

Harcèlement de rue

Franck BRIAND fait un point sur l'évolution des travaux du groupe de travail : Le groupe de travail a beaucoup échangé avec Shirley WIRDEN, Adjointe au maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance.

Une déambulation va être organisée par le Conseil de quartier, en lien avec différentes associations travaillant sur ce sujet. L'idée est d'organiser ces déambulations par groupes de deux femmes qui iraient à la rencontre des femmes dans l'espace public pour engager la conversation sur le harcèlement afin de définir des moments et des lieux à risque, pour pouvoir ensuite entamer un travail de réflexion sur les solutions pouvant être apportées.

De nombreuses villes ont mis en place le programme « Angela ». Il s'agit d'identifier des lieux partenaires afin que les personnes victimes de harcèlement puissent y trouver refuge et échanger avec une personne formée pour réagir à ce type de situation. La personne concernée pourrait avoir accès à un téléphone et à des dépliants d'information.

Le groupe de travail aimerait construire un maillage d'aide et de soutien permettant d'assurer la réussite de ce projet.

Corinne TRESCA estime qu'il faudrait avant tout bien définir ce qu'est le harcèlement de rue. Elle ajoute que lors de la réunion précédente il y avait une certaine confusion et la notion de harcèlement semblait englober aussi bien le fait d'être sifflée dans la rue que le viol. Elle ajoute que le viol est un crime et n'a rien à voir avec le harcèlement.

Réponses aux questions posées lors de la réunion du 16 mai

RET Montorgueil Saint-Denis : De nombreuses autorisations non conformes subsistent (de l'autre côté de la chaussée, sur la chaussée, contre-terrasses rue Montmartre, etc.).

Question: Quand ces autorisations seront-elles mises en conformité?

L'ancien règlement a été abrogé. En conséquence, désormais, les commerçants ont une autorisation pérenne pour leur terrasse et les contre-terrasses sont toutes des terrasses estivales qui doivent être fermées à 22h et démontées début novembre. Toutes les terrasses qui se sont retrouvées en non-conformité sont suivies par la Direction de l'Urbanisme. Elle rappelle que la marge de manœuvre de la Mairie reste faible pour respecter le règlement en vigueur.

RET Montorgueil Saint-Denis: De nombreuses terrasses illégales ou débordantes subsistent, certaines depuis des années, malgré les signalements

Question: Quel plan d'action pour faire cesser les terrasses illégales ou débordantes?

L'exemple du Coeur Fou: fermeture administrative de 8 jours (l'affichage réglementaire n'ayant pas été fait durant la période de fermeture, nous sommes preneurs d'une copie de l'avis de fermeture administrative présentant les motifs). Dès la réouverture, le Coeur Fou a repris l'exploitation de terrasses sans autorisation, avec un blocage complet et fréquent du trottoir par les consommateurs.

Le Cœur Fou a été sous le coup d'une fermeture administrative de 8 jours. Véronique LEVIEUX rappelle que la Mairie n'est pas forcément informée de ces fermetures administratives qui sont des décisions prises par la Préfecture. Elle ajoute que ces décisions ne sont presque jamais prises en raison des terrasses mais le plus souvent au regard du respect du code du travail et des règles d'hygiène et de sécurité. La Mairie travaille avec la Police Nationale pour qu'il y ait également des fermetures administratives sur la base des nuisances sonores. C'est d'ailleurs sur cette base qu'avait été obtenue la fermeture administrative du bar la Cordonnerie, situé à l'angle des rues Saint Denis et Greneta. Elle rappelle que dans le cadre d'une fermeture administrative, le commerce doit afficher l'arrêté préfectoral. Elle reconnaît que ce n'est pas toujours le cas et va demander une vigilance particulière à la Police Nationale sur ce point.

Bruit: L'étude Bruitparif réalisée en mai-juin 2022 et publiée en novembre 2022 a décrit une situation alarmante concernant le bruit nocturne lié aux activités dites récréatives.

Question: cette étude a-t-elle permis d'engager des actions, ne serait-ce que pour rappeler à l'ordre les établissements?

Il s'agit d'un outil d'objectivation des nuisances sonores qui a permis de rappeler que ce sujet ne concernait pas uniquement Montorgueil mais bien tout le quartier. La Mairie a essayé de monter une réunion avec les organisations professionnelles présentes sur le secteur de l'étude et Bruitparif, mais celle-ci n'a pas pu se faire.

Concernant la place Sainte Catherine, la situation s'est améliorée car il y a eu un travail de réglementation des autorisations de terrasse sur cette place et un gérant particulièrement problématique est parti.

Véronique LEVIEUX rappelle que les relevés des méduses n'ont pas de valeur juridique mais que les agents assermentés de la Police Municipale verbalisent les nuisances sonores qu'ils observent.

Bruit: Sous les fenêtres proches des méduses fixées à l'année dans le quartier HBM (3 en fonction semble-t-il), les situations de bruit perdurent, même l'hiver, alors que celle de place Ste Catherine semble s'être améliorée.

Question: Quelles actions sur ces 3 points mesurés ?

Des actions de contrôle et de verbalisation redoublées, en lien avec les contrôles des services de Police Nationale au regard du droit du travail et des règles d'hygiène et de sécurité, peuvent déboucher sur des fermetures administratives. Il faudra revenir sur la question de l'interdiction des amplificateurs (Nous avons bien enregistré qu'elle est de la compétence du Préfet de Police qui devrait être destinataire de nos comptes rendus).

Véronique LEVIEUX ajoute qu'à ce jour juridiquement la Mairie manque de levier pour faire respecter les réglementations. La Mairie s'oppose systématiquement aux transferts de licence IV et à la délivrance de nouvelles. Cependant, il n'est pas nécessaire d'avoir une licence IV pour vendre de la bière.

Alain GENEL rappelle que, dans la suite que le Conseil souhaitait donner à cette étude, où il s'agissait de modéliser les nuisances sonores comme échantillon de territoire, il s'agirait de mettre en place un système d'alerte qui préviendrait les bistrotiers quand certains niveaux sonores seraient dépassés.

Franck BRIAND exprime le souhait que la législation évolue un jour et prenne en compte l'impact des nuisances sonores d'origine festive sur la santé publique des habitants.

CPSA : le Conseil de quartier a fait des propositions avant même que la réflexion ne commence côté Mairie. Lors d'une réunion début février 2023 la volonté d'un travail collaboratif s'est exprimée. Depuis cette réunion de février, nous n'avons eu aucun retour. Question: Quand les fiches actions prévues seront elles communiquées, notamment celle qui concerne la vie nocturne sur laquelle le Conseil de quartier a travaillé ?

Le contrat de prévention de sécurité Parisien va être présenté en juillet au Conseil de Paris. Concernant le contrat d'arrondissement, la Mairie attend la validation du Contrat par les différents signataires. C'est la raison pour laquelle il n'est pas possible de transmettre les fiches action au Conseil de quartier pour le moment.

Céline STEENKESTE répond qu'elle en conclut qu'il n'y a donc eu aucune concertation autour de ce contrat. Véronique LEVIEUX répond que le sujet qui concerne vraiment le Conseil de quartier est plutôt la mise en application du contrat. Une réunion d'information a été organisée par la Mairie sur ce sujet en début d'année. La Mairie a réfléchi à proposer des ateliers autour des fiches action mais cela n'a pas encore été possible. Elle rappelle que c'est un exercice nouveau à l'échelle de Paris Centre car auparavant chaque arrondissement avait son propre contrat.

L'APUR a publié un document sur le quartier Montorgueil en 2021, décrivant le quartier en mode "confinement", comme un quartier idéalisé du point de vue du partage de l'espace public. Le Conseil de quartier souhaitant rétablir une vision factuelle du quartier a travaillé à une réponse sous la forme d'un document transmis à l'APUR dès janvier 2022, demandant des retours et une réunion de travail, afin de traiter les problèmes rencontrés au quotidien par les usagers du plateau Montorgueil. Une relance a été faite, en mars 2023 auprès de Lily Munson, sans résultat. Question: Le Conseil peut-il avoir un retour de l'APUR?

La Mairie a relancé l'APUR à ce sujet, et a expliqué à Franck BRIAND que le directeur de l'APUR reviendrait vers le Conseil de quartier (échange mail en date du 23 mai 2023).

PAES: le plan bruit a été voté il y a un an. Il prévoit la mise en place d'un comité local bruit par arrondissement.

Question: Le conseil de quartier peut-il participer à ce Comité local bruit ? y contribuer? recevoir les comptes rendus?

Le plan d'amélioration de l'environnement sonore (PAES) a été élaboré pour la période 2021-2026 et dépend directement de la municipalité. Concernant la création d'un comité local bruit, une réflexion est menée par la Mairie sur ce sujet. Un retour sera fait au Conseil de quartier ultérieurement à ce sujet.

La question des jardinières d'angle Louvre/Argout dont l'état s'est encore dégradé reste posée.

La Mairie a demandé au service compétent de la DEVE l'application de la charte de végétalisation de l'espace public parisien. En effet, cette dernière prévoit qu'en cas de défaut d'entretien ou de non-respect de ces règles, la Ville de Paris rappellera par écrit au

demandeur ses obligations et pourra sous vingt jours, en l'absence de réponse, mettre fin au permis de végétaliser.

Le Conseil de quartier souhaiterait mettre en place des affiches civiques dans le secteur Montorgueil.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers et Véronique LEVIEUX soutiennent la démarche. Florent GIRY souhaiterait s'appuyer sur une campagne plus officielle en intégrant ce projet à la mise en place du code de la rue.

Budget de fonctionnement :

Il reste 556€ disponibles et à flécher sur les 3 306€ alloués

Budget d'investissement :

Le budget du Conseil de quartier en investissement est de 8 264€.

Le Conseil de quartier vote les dépenses suivantes (au-delà des clous marquage et estampilles pour les projets à l'initiative CQ sur Paris centre - 900 €- panneaux, accessoires sportifs , jeux enfants pour l' école maternelle Dussoubs 978.30€- tous les deux votés la fois précédente)

- Accessoires de jeux pour l'école Saint Martin 600€
- Une horloge pour le collège César Franck : 289€
- Purificateur d'air + 5 filtres pour une salle de l'école Etienne Marcel 1000€
- Achat de barrières pour la crèche Rambuteau pour isoler les enfants qui mangent sur des chaises hautes des enfants qui mangent à table : 1823€
- 2000€ pour un projet inter-Conseil de quartier qui vise à la mise en place d'un camion douche à destination des personnes à la rue. Une action similaire a été mise en place dans le 15^e arrondissement. L'investissement nécessaire pour ce projet dépassant le budget des 7 Conseils de quartier, la contribution des Conseils de quartier servira à convaincre la Mairie de l'intérêt du projet pour qu'elle prenne le reste à sa charge.
- Achat d'une imprimante, de jeux de société et de miroirs pour le club pour personnes âgées "Jardin des Halles" pour environ 500€.
- Achats de microphones auto amplifiés : 130€

Tracé de l'enceinte Philippe Auguste

Ce projet a été voté par le Conseil en 2021 mais a pris du retard suite à des changements de poste à la Mairie. François RICHE a eu l'occasion de présenter son projet devant le comité des historiens et historiennes. Il a consulté des experts de l'enceinte Philippe Auguste afin qu'ils valident son projet. Trois autres parties vont être tracées Boulevard Sébastopol, rue du Bourg L'Abbé et rue Beaubourg. Un autre tracé existe au sein du crédit municipal qui est un lieu privé.

Budget participatif

Plusieurs projets ont été déposés par le Conseil de quartier :

- Le projet de végétalisation pleine terre à l'angle de la rue d'Argout et de la rue du Louvre n'a pas été retenu car il nécessitait des travaux lourds. Ce projet pourrait être proposé dans le cadre d' « Embellir votre quartier ».
- Un projet de remplacement des anciennes plaques d'identification des réalisations des Conseils de quartier a reçu un avis favorable.
- Deux projets concernent le Centre Cerise, un pour la rénovation de sa table en miroir et un autre pour la création d'une cuisine au sein du café Reflets.
- Place Goldoni, un projet de création de marquage au sol ludiques a reçu un avis favorable.

- Le projet d'installation de ralentisseurs rue Bachaumont a été refusé car la voie est une aire piétonne.
- Rue de la Jussienne, un projet de réorganisation de l'espace devant l'école a été retenu.

Tous les projets sont accessible sur la plateforme <https://decider.paris.fr>

En clôture de cette réunion, Alain GENEL propose à Aurélien VERON de dire un mot s'il le souhaite.

Aurélien VERON répond qu'il constate que le Conseil de quartier porte de nombreux projets. Il trouve intéressant de voir que les Conseils de quartier s'attèlent à de gros projets transversaux en travaillant ensemble. Si certains de ces projets ont besoin d'être approfondis, il encourage le Conseil de quartier à poursuivre sur cette voie.

Questions – Signalements

Rue Saint Denis: Suite à des travaux réalisés par ENEDIS, les parties ayant été creusées ont été goudronnées au lieu d'être repavées. Est-ce définitif ?

Place Joachim Du Bellay: des palissades ont été installées. Quels travaux vont avoir lieu et jusqu'à quand ?

PLU: le Conseil demande à pouvoir avoir accès à un document simplifié résumant le PLU avant le début de l'enquête publique.

Liens utiles :

- Retrouver les précédents comptes rendus sur le site de la Mairie: <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/halles-beaubourg-montorgueil-17544>.
- Agenda des Conseils de quartiers: <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.